

LA TOUR-DE-PEILZ

## Rives publiques remet en question les calculs

Par Stéphanie Arboit . Mis à jour le 10.07.2012

L'association des défenseurs d'un accès public au rivage a écrit aux autorités boélandes. Dans sa ligne de mire, le montant du crédit d'étude du sentier.

[Partager & Commenter](#)

«Avec de tels chiffres, il y a de quoi étonner et inquiéter le contribuable. [...] D'ailleurs, il faut se demander si tous ces chiffres sont justifiés.» Ces lignes figurent dans un courrier

adressé aux autorités de La Tour-de-Peilz et daté du 22 juin. Par cette missive, l'association Rives publiques conteste le montant de 702 000 fr. demandé par la Municipalité en tant que crédit d'étude du chemin piétonnier à construire au bord du Léman. Pour rappel, ce sentier de 2 km reliant les Bains de la Becque à la plage de la Maladaire a été plébiscité par 55% des votants en novembre 2010.

Selon Rives publiques, «le crédit d'étude à proprement parler ne dépasse pas la somme de 262 000 fr. [...] Le reste fait partie de frais supposés qui devraient être envisagés ultérieurement.»

Le syndic Lyonel Kaufmann répond: «Pour la Municipalité, il y avait deux scénarios possibles. Soit nous envisagions uniquement le crédit d'étude pour l'établissement du tracé du chemin (262 000 fr.) et les frais d'éventuels recours (40 000 fr.) relatifs à ce tracé. Nous aurions alors demandé au Conseil communal de débloquer 302 000 fr. Ensuite, nous pouvions passer à la deuxième étape et demander 400 000 fr. de frais pour traiter les éventuels recours des propriétaires établis sur les 566 mètres de rivage où n'existe aucune servitude de passage.» Les 702 000 fr. comprennent donc le crédit d'étude ainsi que des frais juridiques.

(24 heures)